



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2025-081

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025, le conseil de la municipalité de NEWPORT a adopté le **règlement numéro 2025-081 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception.**

Bylaw **number 2025-081 to set tax rates and different services rates for the fiscal year 2025** has been adopted at the regulars meeting of February 3rd, 2025. Anyone interested may read it at the municipal office during opening hours.

Une copie du règlement est disponible aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à NEWPORT, ce 4^e jour de février 2025

France Dumont
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, France Dumont, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 4^e jour de février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quatrième jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

France Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière